



COMITE POITOU-CHARENTES de NATATION
CHARENTE - CHARENTE MARITIME - DEUX SEVRES - VIENNE
Présidence Secrétariat Trésorerie

COMPTE RENDU
REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 27 NOVEMBRE 2014

(MAISON DU WATER-POLO – 17400 ST JEAN D'ANGELY)

Présents : BERTON Laurette, BOUCQUAERT Karl, DELCROIX Alain, DIONNET Stéphane, GALAND Corine, HEQUET Jean-Philippe, LOIZEAU Yannick, MEHEUX DRIANO Yann, PERSIGANT Jimmy, PRAT Catherine, VEILLON Cécilia

Absents excusés : BALSAX Marie, FLEURUS Yvelise, MAROLEAU Vanessa, ROUGER Patrick, SEBIRE Bertrand

Invités présents : BARRIERE Philippe, MOURIER Xavier

Secrétaire de séance : PICHAUT Aurélie

Le Président, Jimmy PERSIGANT, ouvre la séance à 19h45 et remercie les membres de leur présence.

1) Approbation du compte rendu du comité directeur du 04/09/2014

Le compte rendu ne soulevant aucune remarque de la part des membres est approuvé à l'unanimité

2) Contrôles URSSAF

La trésorière commente la lettre(R/AR) d'observations émise par le contrôleur : La vérification entraîne un rappel de cotisations et contributions de sécurité sociale, d'assurance chômage et d'AGS d'un montant total de 757,00€ auquel sera rajouté le montant des pénalités (inconnu à ce jour). Il est à noter que ces observations ont été relevées sur l'année **2012** et que pour l'année 2013 il n'y avait rien à signaler.

Points d'achoppements(3), régularisations effectuées et rappel :

- a)- Le remboursement d'indemnités kilométriques à Mme Prat (ex-trésorière) : Mme Prat a bénéficié sur l'année 2012 du remboursement non justifié d'indemnités kilométriques sur le site de Poitiers.
- b)-Erreur de report de l'allègement de la loi Fillon sur l'année 2012.
- c)-Rémunération non déclarée pour une intervention (ERFAN) de Mme DUBIS (2012)



2 allée de la Chenevière - Appt. 24 - 86000 POITIERS
Tél. 05.49.46.10.17
Site Internet : <http://poitoucharentes.ffnatation.fr>
Email : poitou-charente-natation@orange.fr
SIRET : 441 069 499 00016 – Crédit Mutuel Poitiers



d)-Constatations concernant les déplacements des CTS : « Lors de la vérification de la comptabilité, je constate 2 situations suivantes : 1)- Le remboursement d'indemnités kilométriques aux conseillers techniques sportifs (au nombre de 2) : ces détachés de la région sans rémunération perçoivent des remboursements de FP par le comité : il conviendra à l'avenir de joindre à chaque remboursement de frais la convocation correspondante au motif du déplacement. A défaut d'un tel document, les remboursements pourront être remis en cause. »

e)-Rappel

Déplacements à caractère professionnel :

Déplacements inhérents à l'emploi. Les trajets domicile-lieu de travail peuvent également être exclus de l'assiette des cotisations.

Justificatifs = détail des trajets (lieu de départ et d'arrivée), date, heure de départ et de retour, motif du déplacement (réunion...entraînements.....), copie de la carte grise du véhicule utilisé, et pour les trajets domicile – lieu de travail un justificatif de domicile (copie facture d'eau, électricité.....).

3) Rapports des commissions sportives

Les rapports des commissions Natation de Course, Natation Synchronisée et Water-polo ayant été adressés en amont de cette réunion, ne soulèvent aucune remarque particulière.

Il tient à informer le Comité Directeur du désengagement du Club de Niort (CNN) pour l'accueil du Micathlon 2 du 08/02/2015 et du Natathlon 3 du 19/04/2015 prétextant l'indisponibilité du bassin. Pourtant ces dates ont été actées en réunion de rentrée sportive, à la demande de son entraîneur, David Vergnault.

Après renseignements, la Ville de Niort m'a confirmé qu'aucune demande de bassin n'avait été faite de la part du CNN pour ces dates, bien qu'elles soient disponibles. La municipalité précise que ces créneaux peuvent être mis à disposition, à titre gratuit, sur demande du Club ou à titre payant, à la demande du Comité Régional (800 € environ pour la journée).

Le Président rappelle que le Comité Régional accompagne toutes les activités de la Natation avec le soutien des clubs.

En conséquence, il demande s'il est nécessaire d'accompagner financièrement les poloïstes niortais aux différents stages si ce club ne souhaite pas s'engager dans l'accueil des compétitions de Natation ?

A cet effet, le Président propose de soumettre la décision au vote en fin de séance.

a) Commission des officiels

Karl Boucquaert, Président de la commission, rappelle que les Formateurs départementaux sont intégrés dans la commission régionale des Officiels.

Suite à la demande de Nadine Audonnet souhaitant cesser ses activités au titre de la Natation, et notamment celle de Formateur Départemental des Officiels de la Charente, Monsieur Franck Soulard pourvoit à son remplacement.

4) Programme ENF 2014-2015 : validation

Yann Meheux-Driano précise la date du Pass'compétition du mois de Mai, qui se tiendra à La Rochelle le dimanche 10 mai 2015.

Pas de question particulière émise par les membres ; le document est accepté et validé.



2 allée de la Chenevière - Apt. 24 - 86000 POITIERS
Tél. 05.49.46.10.17
Site Internet : <http://poitoucharentes.ffnatation.fr>
Email : poitou-charente-natation@orange.fr
SIRET : 441 069 499 00016 – Crédit Mutuel Poitiers



5) Structure Régionale d'Entraînement

Seul le Stade Poitevin Natation s'est porté candidat pour la mise en place de cette structure régionale.

Un premier rendez-vous a eu lieu le 06/11/2014 au siège social du Comité Régional, avec les dirigeants de ce club. Certains contacts ont déjà été pris avec 2 établissements scolaires et la DRJSCS.

6) PDFR : intégration éventuelles de Cognac et Angoulême

Suite au courrier reçu des Dauphins de Cognac, en Septembre dernier, demandant l'intégration de leur classe sportive à horaires aménagés au PDFR, le CTR, Philippe Barrière précise que cela est en opposition avec le projet de la Structure Régionale d'Entraînement.

Concernant la section sportive du lycée Marguerite de Valois en partenariat avec le club d'Angoulême, le CTR s'interroge sur la nécessité de l'intégrer au PDFR dans la mesure où le club n'a pas adhéré à ce dernier lorsqu'il a été présenté en Charente ; de plus, cela est aussi en opposition avec le projet de la Structure Régionale d'Entraînement.

En conséquence, les membres ne donnent aucune suite favorable à ces 2 demandes.

7) Incidents des Interclubs de Poitiers

Un rapport d'incident sur compétition, entre l'entraîneur du CNN, David Vergnault, et un Juge-Arbitre a été adressé au Comité Régional suite aux Interclubs de Poitiers. Ce 4^{ème} rapport, depuis 2012, fait état du comportement inapproprié de cet entraîneur vis-à-vis des officiels en général.

Les membres du Comité Directeur demandent à ce qu'il soit présenté devant la Commission de Discipline Régionale.

Suite à divers départs, la composition de la Commission de Discipline Régionale a été renouvelée ainsi :

Alain Delcroix : Président (élu)

Yannick Loizeau : Membre (élu)

Christian Veillon : membre

Jacques Goux : membre

Mélanie Guedé : membre

Patrice Gonord : rapporteur (non membre)

Aurélien Pichaut : secrétaire (non membre)

8) IRSO

a) Championnat N2 hiver 25m à St Yrieix

Une réunion d'organisation s'est tenue à Angoulême le 06/11/2014 ; le Comité Régional est chargé de trouver un photocopieur pour l'impression des programmes.

Véronique Stefan sera présente en sa qualité de CTS Natation de course de l'IRSO.

b) Stage IRSO de la Toussaint

7 nageurs du Poitou-Charentes ont participé à ce stage qui se tenait à Bordeaux du 29/10 au 01/11/2014. Un stage pluridisciplinaire de Natation de course, Water-Polo et Natation Synchronisée, mettant en avant les ambitions personnelles des nageurs sous forme d'entretien personnel et préparation physique.

c) Formation Eau Libre – IRSO

Une action de formation Eau Libre doit se tenir en Août 2015 : formation des Officiels, tests ENF Eau Libre. Le Comité Régional encouragera les clubs à y participer, avec un éventuel accompagnement financier.



2 allée de la Chenevière - Apt. 24 - 86000 POITIERS
Tél. 05.49.46.10.17
Site Internet : <http://poitoucharentes.ffnatation.fr>
Email : poitou-charente-natation@orange.fr
SIRET : 441 069 499 00016 – Crédit Mutuel Poitiers



d) Frais du CTS pour les actions IRSO

Le CTS doit adresser ses notes de frais, au titre des déplacements IRSO, au Comité Régional qui se chargera de les valider et les transmettre au GIE IRSO pour paiement.

e) Frais de gestion IRSO Water-Polo

Les frais d'arbitrage sont contrôlés par Jean-Philippe Hequet et Alain Laligne, puis adressés au secrétariat du Comité Régional pour copies et envoi au GIE IRSO qui se charge des indemnités directes.

9) CNDS

Le Président demande aux Présidents de Commissions sportives d'adresser leurs bilan financier et bilan d'actions 2014 pour justificatifs CNDS 2014, avant le 31/12/2014.

A ce sujet, le CTS, Philippe Barrière, nous informe que la campagne CNDS 2015 sera avancée largement afin que les aides attribuées soient versées en Juillet 2015.

Il précise également la baisse significative d'attribution de cette aide à hauteur de 50% des demandes. Nouveauté 2015 : les CTS seront associés à l'instruction des dossiers.

Le Président s'étonne de ces informations jusque-là non portées à sa connaissance.

10) Matériel de chronométrage

Le Président, Mr Jimmy PERSIGANT exprime l'urgence de remplacer plusieurs éléments défectueux du chronométrage automatique (Ordinateur, harnais, boutons poussoirs (poires), ARES.....) et l'achat de matériels supplémentaires pour l'exploitation sur un 2^e site lors d'une même journée (ARES d'occasion, Startime +HP, plaques). Un devis sera présenté et le Président propose qu'un emprunt soit réalisé, ce qui facilitera le plan d'amortissement comptable et ne pénalisera pas les autres actions destinées aux nageurs et joueurs.

Les membres donnent leur accord pour ces achats et mandatent le Président à la réalisation de l'emprunt nécessaire.

11) Paiements par virements bancaires

Les règlements par virements bancaires commencent à se généraliser et certains clubs expriment leur souhait de régler les montants des bordereaux de licence par ce moyen.

Un protocole particulier sera mis en place pour la rentrée 2015-2016.

12) Labellisation des clubs

Un nouveau concept Fédéral, pour la Labellisation des clubs, est en cours. Il arrivera d'ici Janvier 2015 et sera transmis à chaque club.

13) ERFAN

	<p>2 allée de la Chenevière - Apt. 24 - 86000 POITIERS Tél. 05.49.46.10.17 Site Internet : http://poitoucharentes.ffnatation.fr Email : poitou-charente-natation@orange.fr SIRET : 441 069 499 00016 – Crédit Mutuel Poitiers</p>	  <p>MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE</p>
---	--	---

Caty PRAT, directrice de l'ERFAN, fait part des grandes difficultés de suivi des évaluateurs ENF. Les sessions de formation n'ayant pas de logique jusqu'à présent, devront désormais se faire en fonction de la validation des 3 niveaux Sauv'nage – Pass'sport – Pass'compétition : l'évaluateur ENF1 devra justifier la réalisation de 2 sessions de Sauv'nage pour accéder à la formation ENF2, puis 2 sessions de Pass'sport de l'Eau pour accéder à l'ENF3.

Elle en appelle à la coopération importante des clubs accueillant des stagiaires BF : ceux-ci doivent absolument intégrer les stagiaires sur des sessions Sauv'nage – Pass'sport – Pass'compétition, pour valider leur diplôme BF. Pas de sessions ENF réalisées = impossibilité logistique d'établir le diplôme.

14) Questions diverses

Le Président, informe les membres de la mise en place d'un Pacte commun de progression mené par la FFN dès Janvier 2015.

Frais de déplacement des membres des commissions

Les frais de déplacement peuvent être remboursés à raison de 2 réunions par saison sportive (tarif Comité + justificatifs péages et repas).

Cependant, il est vivement conseillé d'opter pour l'indemnisation fiscale par le biais des Dons aux associations ; il est également nécessaire de privilégier le co-voiturage, dans la mesure du possible.

Avant de clôturer l'ordre du jour, le Président revient sur la décision d'accompagnement financier des poloïstes niortais aux différents stages si ce club ne souhaite pas s'engager dans l'accueil des compétitions de Natation ?

Avant de procéder au vote, le Secrétaire Général propose un vote à bulletin secret ; les membres n'en voient pas l'utilité et décident à mains levées, à l'unanimité, la non prise en charge financière des poloïstes niortais.

Toutefois, le Président précise que si le club de Niort souhaite reprendre l'accueil de ces 2 compétitions, la sanction sera levée.

A 22h45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée levée.

Jimmy PERSIGANT- Président



Karl BOUCAERT – Secrétaire Général

